

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 février 2018 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - ALLIGIER J.C. - BOUVERET M BRUCHON D – FINAND F – ARGOUD Y – POIPY L – LAMBERT C - ROUX G - COZ L – PINGET M.C - DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G

Absents (excusés) : BALLESTA P – ANTUNES N

POINT N°1 : URBANISME

1.1 : Certificat d'urbanisme

♦ Mme POLLARD veuve GAILLARD Marie : construction d'une maison individuelle sur la parcelle AD 168, route de Pisieu
Le dossier a été transmis pour instruction à la communauté de communes du pays roussillonnais.

1.2 : Déclaration préalable

♦ Mme REDON Liliane : construction d'un abri de jardin
Situation : 1522, chemin de rouclavard
Avis favorable

POINT N°2 : LOGEMENTS LOCATIFS

2.1 : Logement rue du bourg vieux

♦ Le conseil municipal est informé de l'avancement de la procédure contre la locataire défailante, sous mandat de l'huissier.

POINT N°3 : CULTURE - PATRIMOINE

2.1 : Aménagement au bourg de Revel

♦ Le mur commun avec la famille Rosset-Bressand, montée de l'Embranchement sera finalement remonté avec une hauteur de 1,90 m et un financement en commun, sous réserve de l'accord du propriétaire privé.
♦ Comme prévu, la route des écoliers sera de nouveau ouverte à la circulation fin février, après les vacances scolaires.

2.2 : Aménagement au bourg de Tourdan

♦ Archéologie préventive : Suite à une rencontre avec l'INRAP, le diagnostic archéologique a été planifié pour avril. Il portera sur l'ensemble des parcelles concernées par les travaux au bourg de Tourdan. En cas de prescription de fouilles, les travaux seraient à la charge de la commune, mais pourraient être subventionnés. L'aménagement des bâtiments pourraient alors être décalé

d'environ 8 mois. Les jeux devront être démontés et les arbres qui ne sont pas conservés seront coupés.

- ◆ L'ABF a fait part d'observations sur le projet, et ne souhaite pas de dépassée de toit empiétant sur l'ancienne école, coté place.
- ◆ Proposition à étudier
 - Remettre des rideaux identiques à ceux des photos de 1912
 - Prévoir l'éclairage extérieur avec la mise en place des réservations nécessaires
- ◆ Une rencontre est prévue avec le lieutenant Carlassare, du SDIS de Beaurepaire, pour un avis sur la sécurité incendie à l'étage de l'ancienne école.
- ◆ Les élus ont aussi rencontré ENEDIS, concernant l'alimentation des bâtiments. La partie ancienne école et son extension seront alimentées par un nouveau branchement depuis le local technique, en tarif jaune. L'alimentation des deux gîtes se fera depuis la logette de l'église.
- ◆ En ce qui concerne l'assainissement, un collecteur général sera installé au milieu de la place.
- ◆ Concernant le petit gîte, la façade sera modifiée, la partie bardage bois étant enlevée et remplacée par un enduit uniforme. Il sera chauffé à l'aide d'un poêle à granulés. Côté Sud, un bardage ajouré, type claustra est prévu et devrait préserver le bâtiment de la chaleur.
- ◆ Concernant le gîte de l'ancienne cure, la façade sera traitée uniformément.
- ◆ Achat de terrain : Mme le Maire est autorisée à l'unanimité, à signer l'acte notarié relatif à l'achat de 1796 m² de la parcelle AK 35, propriété de M. Denolly Pascal, au prix de 3.143 €.

2.3 : Rampes de sécurité

- ◆ Il a été prévu la pose de rampes de sécurité, en divers points du bourg de Revel (bâtiments communaux, passages avec escaliers). Elles sont en cours de fabrication et devraient donc bientôt être posées.

POINT N°3 : FINANCES

3.1 : Contentieux cuisine centrale

- ◆ Madame BOUVERET informe que selon le bilan de l'expertise, 31.572 € de travaux sont à prévoir pour régler les dysfonctionnements à la cuisine centrale. La commune fera aussi valoir 19.000 € de factures suite à des interventions pour des réparations de matériel, directement liées au problème.

3.2 : Emprunt

- ◆ La commune contractera un emprunt de 600.000 € sur 20 ans pour financer les dossiers en cours. Le dossier sera finalisé avant le budget.

3.3 : Travaux chemin des Rivoires

- ◆ Le devis actualisé se monte à 31.275 €. Les travaux seront mis en œuvre très prochainement.

3.4 : Travaux de mise en accessibilité du cimetière de Revel

- ◆ Le devis pour la mise en place des allées en béton sablé se monte à 22.996,32 €. Les travaux doivent être réalisés en 2018.

3.5 : Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget

- ♦ Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'ouverture des crédits d'investissement nécessaires au paiement des factures reçues avant le vote du budget
- Article 21538 autres réseaux : 21.000 €
- Article 21318 autres bâtiments publics : 83.000 €

POINT N°4 : ECOLES

4.1 : Nettoyage des locaux

- ♦ La commune a reçu des élus de Félines, pour un exposé de la méthode de travail mise en œuvre depuis quelques temps avec la société Ariane, pour le nettoyage des locaux scolaires.

4.2 : Ludijeux

- ♦ L'activité ludijeu mise en place par l'intermédiaire du centre de l'île du battoir se déroulera tous les 3 mois à l'école. La séance de février s'est très bien déroulée avec la participation de 14 personnes.

4.3 : Conseil d'écoles

- ♦ Le retour à la semaine de 4 jours a été acté par le conseil d'écoles, à compter de la prochaine rentrée scolaire.
- ♦ Effectifs prévisionnels à la prochaine rentrée scolaire
- Maternelle : 50 enfants
- Primaire : 95 enfants
- ♦ La participation de la commune aux frais d'achat des fournitures scolaires est maintenue à 47,50 € par enfant.

POINT N°5 : DEVELOPPEMENT DURABLE

5.1 : Permaculture

- ♦ Rappel : La conférence sur la permaculture aura lieu le vendredi 23 février à 18 h 30 au foyer rural.

5.2 : Ressourcerie

- ♦ La commune organise un ramassage de matériel recyclable par le biais de la ressourcerie le 24 mars en matinée. Une information paraîtra dans le « RTI ».

POINT N°6 : VOIRIE

6.1 : Gestion des eaux pluviales

- ♦ Deux traversées de route seront réalisées, chemin du moulin Servonnat et chemin des rivoires, pour la gestion des eaux pluviales.

POINT N°7 : INFORMATISATION DES BIBLIOTHEQUES

♦ La communauté de communes du territoire de Beaurepaire a décidé d'informatiser les bibliothèques des mairies. Les communes doivent par contre s'engager à budgétiser une somme de 1,5 € par habitant pour l'achat de livres. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'engager dans cette démarche et d'inscrire la somme demandée au budget communal. Mme LAMBERT Corine est désignée en qualité de référente de la commune pour la gestion de ce dossier.

POINT N°8 : CENTRE SOCIAL DE L'ILE DU BATTOIR

♦ Un nouveau rythme scolaire va être mis en place à la prochaine rentrée scolaire au sein du regroupement pédagogique. Le centre social de l'île du battoir apportait jusqu'à présent son aide à l'encadrement des nouvelles activités périscolaires. Le conseil municipal décide de prolonger sa coopération avec le CIB jusqu'au 31 décembre 2018, pour clore les dossiers en cours avec la CAF. Le coût facturé à la commune sera de 923 €.

POINT N°9 : DIVERS

9.1 : Abribus sur la RD 538

♦ Il est signalé que les horaires des cars ne sont affichés que dans les abribus du Département. La commune les affichera également dans les abribus communaux.

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD